

16. Le Sous-comité a aussi examiné la situation dans les pays avec lesquels le Canada commerce régulièrement et a étudié à fond un rapport récent (mars 1992)⁷ de l'*Office of Technology Assessment* du Congrès des États-Unis. Voici les principales conclusions⁸ qui ressortent de cette étude (au sujet du système américain de normes) :

- les normes sont de plus en plus importantes pour le pays;
- la normalisation n'est pas suffisamment soutenue;
- la coopération doit remplacer les conflits;
- un meilleur équilibre doit être atteint entre le secteur public et le secteur privé;
- le gouvernement fédéral n'est pas assez présent au chapitre de la coordination et de l'orientation;
- il faut étudier plus attentivement comment les autres États se servent des normes pour créer des marchés pour leurs industries.

17. La majorité de ces conclusions peuvent être instructives pour le Canada. Le Sous-comité a évalué ses propres stratégies et options par rapport au lien souhaité entre le système de réglementation et le système de normalisation, en se fondant sur les critères suivants⁹ :

Cohérence: La viabilité politique veut que les normes et les procédés qui en découlent reflètent les conditions et les contraintes économiques et culturelles.

Équivalence : Pour qu'un pays profite pleinement de l'expansion des marchés, il faut que ses critères, ses méthodes et ses mécanismes de normalisation soient équivalents, mais pas forcément identiques à ceux de la communauté internationale.

Souplesse: Le processus de normalisation doit prévoir une marge de manoeuvre pour répondre aux besoins; pour ce faire, il doit :

- arriver en temps opportun;
- tenir compte de différents procédés de normalisation;
- permettre une forme quelconque de promotion et de participation gouvernementale.

Capacité, légitimité et survivance : Les organes de normalisation doivent toujours être capables d'évaluer leur performance et de planifier leurs activités s'ils veulent être efficaces dans une conjoncture nationale et internationale en constante évolution. Pour y arriver, le système de normes doit être bâti sur de solides bases de légitimité. Outre cela, pour que les normes survivent, la normalisation doit être un procédé ouvert, engageant la participation de toutes les parties intéressées et donnant lieu à des normes qui profitent au plus grand nombre possible.

2. Orientation du marché

18. Les organismes rédacteurs de normes dans le système canadien ont des visées commerciales. Les principaux intéressés, y compris le gouvernement, doivent consentir à payer les frais de préparation de la norme par l'organisme rédacteur. À cause de cela, c'est presque uniquement

⁷ U.S. Congress, op. cit..

⁸ *Ibid.*, pp. 7 à 18.

⁹ Adaptation *Ibid.*, p. 20 et 21.